



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE n°2026-013

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU la requête en date du 14 Janvier 2026 par laquelle Monsieur BAUDINO Roger sollicite l'autorisation de stationner un véhicule sur la commune de BRAS en vue d'une exposition/vente de literie (matelas, sommiers) pour une surface de 6 mètres le Mercredi 21 Janvier 2026 de 09h00 à 12h30,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement sur le parking de la Mairie à l'occasion d'une exposition/vente de literie pour le compte de Monsieur BAUDINO Roger,

ARRÊTE

Article 1 : Le Mercredi 21 Janvier de 09h00 à 12h30, le stationnement sur les 2 emplacements situés au centre du parking de la Mairie sera interdit afin de permettre l'installation du véhicule de Monsieur BAUDINO.

Article 2 : Le stationnement dudit véhicule et le déballage de marchandises ne devront pas entraver la libre circulation sur le parking de la Mairie.

Article 3 : Monsieur BAUDINO Roger sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de cette exposition.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et les agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur BAUDINO Roger
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS
- La Police Municipale de BRAS

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté – Égalité – Fraternité

COMMUNE DE BRAS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Département du Var - Arrondissement de Brignoles

Hôtel de Ville – 45 Route de Brignoles (Square Jalabert) – 83149 BRAS – Tél. : 04.94.37.23.40 – Mél. : secretariat@mairie-bras.fr